

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAL DU 27 JUIN 2016**

La parole aux habitants de St-Légier-La Chiésaz n'est pas demandée.

Délai pour la séance du 26 septembre 2016 : le lundi 12 septembre 2016

Présidence : M. Daniel Berner

La séance est ouverte à 20h15, à l'Aula du collège du Clos-Béguin, par M. le Président qui invoque la bénédiction divine sur les travaux du conseil communal. Il salue M. le Syndic, Mme la Municipale et MM. les Municipaux, le responsable des finances M. Roulet, les membres du conseil ainsi que le public et la presse qui s'intéressent à nos débats.

L'appel fait constater la présence de 50 conseillères et conseillers, Président compris.

Se sont excusés :

Mesdames : Andreutti Corinne, Wanda Bosshard-Taroni, Rita Regamey, Schluchter Spori Carole.

Messieurs : Aita Sandro, Buob Romano, Bonjour Christophe, Bornand Martin, Liaudat Dominique, Nairn Peter, Ortlieb Thomas, Toletti Olivier.

Absente : Mme Hoose Celine

Le Bureau du conseil n'a pas reçu :

De motions, postulats ou interpellations.

M. le Président lit l'ordre du jour modifié :

L'ordre du jour modifié proposé est le suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour définitif
2. Communications du bureau du Conseil
3. Communications de la Municipalité et annonce des préavis futurs
4. **PREAVIS N° 08/2016** concernant la gestion des comptes 2015 du Fonds culturel Riviera
5. **PREAVIS N° 09/2016** concernant la gestion et les comptes 2015 de la CIEHL
6. **PREAVIS N° 10/2016** concernant le rapport de gestion et comptes de l'exercice 2015
7. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux
8. Rapport de la commission chargée d'examiner le rapport final concernant l'étude d'opportunité et de faisabilité d'une ou plusieurs fusion(s) et/ou gouvernance régionale au sein des dix communes de la Riviera
9. Propositions individuelles et divers

1. Adoption de l'ordre du jour

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, l'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

2. Communications du Bureau du conseil

Représentations du Président :

- le 17 juin à la partie officielle des fêtes de Blonay
- le 24 juin au repas annuel des enseignants de Blonay - St-Léger
- le 25 juin à la sortie annuelle du conseil communal de Blonay

Divers

- Les rémunérations des commissions seront versées fin août.
- Un apéro vous est offert à l'issue de cette séance.
- En lieu et place des jetons de présence, un carton de 3 bout. de vin est à disposition dans le hall.

3. Communications de la municipalité

M. Alain Bovay, Syndic, lit la communication orale No 16-2016

Décès de M. Jacques Ducraux, ancien syndic

Le jeudi 23 juin, Monsieur Jacques Ducraux nous a quittés, à l'âge de 86 ans.

Très engagé au niveau de la vie politique locale et cantonale, Monsieur Ducraux a siégé de nombreuses années au sein du conseil communal st-légerin, dont il a assuré la présidence en 1976 et 1977. Puis, il a été élu en qualité de syndic et a présidé l'exécutif du 1^{er} janvier 1982, en succédant à M. E. Saugy jusqu'à sa démission, pour raisons de santé le 30 janvier 1989. M. Brunet lui succédera pour la fin de la législature. Durant toutes ces années, il a administré la commune avec empathie et dévouement. Surnommé «Le papa des libéraux», il a toujours suivi la vie de notre commune et de notre canton avec intérêt, mais aussi avec retrait.

La commune sera éternellement reconnaissante de l'implication dont a fait preuve M Jacques Ducraux. On dit souvent qu'on fait partie d'une commune, pour Jacques Ducraux, la commune faisait partie de lui.

La municipalité souhaite avant tout adresser ses plus sincères condoléances à sa famille.

Monsieur Gérard Gygli, municipal, lit la communication orale No 5-2016

Dégâts dans le secteur de Praz-Hier

En date du 27 avril 2015, de fortes précipitations ont causé des dégâts importants dans notre région y compris le secteur du stand de Praz-Hier.

Les frais consécutifs aux dégâts à l'intérieur du stand ainsi qu'aux cibleries ont été intégralement pris en charge par l'ECA. (CHF 10'169.-).

Par contre au niveau du talus amont dont près d'un tiers s'est affaissé, l'ECA ne prend en charge que la remise en place de la couche de terre végétale et le réensemencement de la surface.

En effet, lors de glissement de terrain, les dommages à la couche profonde demeurent exclus de la couverture de l'assurance.

Les travaux ont été réalisés sur la base du rapport d'un géotechnicien et la bienfaisance a été vérifiée par ce même bureau.

Les devis initiaux des entreprises invitées à soumissionner ont été soumis à l'ECA et ce n'est que lors de l'envoi des factures que nous avons appris que l'indemnité ne dépasserait pas CHF 20'000.- De notre côté nous avons prévu CHF 50'000.-, montant figurant dans le supplément côté cour, côté jardin et imaginions pouvoir bénéficier de cette somme.

D'autre part, l'entreprise s'est trouvée confrontée à de gros travaux imprévus lorsque la couche profonde a continué à glisser dès l'ouverture du chantier. Aucune entreprise soumissionnaire ni l'hydrogéologue n'avait prévu cette situation. Le coût de ces travaux non prévus se monte à CHF 10'000.- environ et constitue une plus-value pour cette portion de terrain qui est maintenant sécurisée et ne subira plus de dégâts de ce type. Finalement, le montant à charge de la commune se monte à CHF 55'815.65.

M. Gérald Gygli, municipal, lit la communication No 12-2016

Dégâts d'eau à la grande salle le 1^{er} août 2014

Suite aux problèmes rencontrés lors des inondations survenues le 1^{er} août 2014 dans les sous-sols de la grande salle, nous avons déjà résolu le problème lié à la fuite d'eau de chauffage. Ce premier cas déclaré à l'assurance était dû à la corrosion du tuyau d'amenée d'eau dans les radiateurs des WC. Ceux-ci passant sous la chape, en pleine terre et sans aucune isolation ou protection. Il s'agissait déjà en ce temps de faire des économies sur les travaux liés aux bâtiments.

L'inondation n'étant pas résorbée, nous avons contrôlé le drainage. Là aussi nous avons constaté l'absence d'étanchéité et de drainage dans cette ancienne partie du bâtiment.

La facture de tous ces travaux, soit inspection des canalisations, réparation du chauffage, vestiaires, peinture, assèchement, carrelage et drainage, moins la participation de notre assureur dégâts d'eau sous déduction des franchises de CHF 6'000.-, se monte à CHF 37'930.10.

Monsieur Claude Schwab, municipal, lit la communication No 11-2016

Boucllement du préavis 08/2014 concernant la construction d'une centrale photovoltaïque sur le complexe scolaire du Clos-Béguin

En date du 12 mai 2014, le conseil communal a accordé à la municipalité un crédit de CHF 300'000.- pour l'objet cité en titre. Le décompte final se monte à CHF 299'450.40, soit une économie de CHF 549.60.

Le préavis estimait la production annuelle entre 119 et 130 MWh. En 2015, elle a atteint 122,8 MWh, dont près de 80 % en autoconsommation.

Les économies dues à l'autoconsommation et la vente de l'énergie injectée dans le réseau représentent environ CHF 20'500.00 pour l'exercice 2015, à mettre en relation avec un amortissement de CHF 14'450.40, le solde restant permettant de couvrir les intérêts et même de laisser un léger bénéfice dans les comptes de l'année dernière.

Mme Siffert Antoinette, municipale, lit la communication No 13-2016

Fondation Intercommunale pour l'Accueil des Enfants - Statuts

Nous l'avons évoqué à plusieurs reprises, un groupe de travail nommé « GT gouvernance » a planché pendant plus de 2 ans, avec des rythmes variables mais un gros travail depuis l'automne dernier, sur une réforme des organes de notre Fondation.

Plusieurs réunions regroupant le Conseil de Fondation et les municipalités de Blonay et de St-Légier - La Chiésaz ont eu lieu cette année, pour affiner encore plus le concept et mettre d'accord tous les intervenants politiques et décisionnels.

Lors de sa séance du 22 juin dernier, le Conseil de Fondation a voté à l'unanimité l'adoption de nouveaux statuts. Ces derniers correspondent aux vœux conjoints des municipalités et du conseil de Fondation.

Ils seront effectifs une fois acceptés par l'Autorité de surveillance des Fondations, que nous avons par ailleurs consultée déjà à deux reprises.

Les principaux changements résident dans une plus grande transparence, notamment au travers de la possibilité pour une délégation des commissions de gestion des deux conseils communaux de pouvoir se renseigner sur un exercice passé (selon la Loi sur les Communes) d'une part et d'autre part par une représentation supplémentaire au sein même du Conseil de Fondation de 3 représentants de chaque conseil communal.

La Fondation enverra un courrier aux Présidents des conseils communaux afin de clarifier la situation et d'indiquer le mode de fonctionnement entre le 1^{er} juillet et l'entrée en vigueur des nouveaux statuts.

Mme Siffert Antoinette, municipale, lit la communication No 14-2016

Fondation Intercommunale pour l'Accueil des Enfants - Soutien financier

Suite à nos contacts étroits avec l'entreprise Nestlé, cette dernière a décidé de soutenir les projets d'extension de places préscolaires de notre réseau, par un soutien spécial de CHF 540'000.-.

Ce montant est accordé à la Fondation, selon la demande même de Nestlé. Suite aux négociations quant au partage de ce montant entre les deux communes et en fonction des investissements consentis pour la création du CVE de Blonay en 2015 et de la crèche de Pain d'Epices qui ouvrira en août à St-Légier - La Chiésaz, les municipalités se sont mises d'accord sur une répartition de 75% pour St-Légier - La Chiésaz et de 25% pour Blonay, soit CHF 405'000.- pour St-Légier - La Chiésaz et CHF 135'000.- pour Blonay.

Ces montants, considérés comme « aide à la pierre », viennent contribuer à diminuer l'investissement de nos collectivités.

Nous tenons à remercier chaleureusement Nestlé pour son geste important pour nos communes.

Mme Siffert Antoinette, municipale, lit la communication No 15-2016

Parcours Vita

Suite à un important glissement de terrain au lieu-dit « les Vaux » soit à la piste Vita, le bureau CSD a procédé à l'expertise du terrain et de son sous-sol.

Le rapport comprend 8 étapes de travaux et conclut à la nécessité d'un drainage des eaux et la prise de mesure de stabilisation si la piste VITA est maintenue.

La municipalité a décidé, selon la liste des travaux à entreprendre, de se limiter, pour cette année à ceux étant indispensables, pour des raisons de sécurité envers la population, soit les étapes 1 à 4 à savoir :

1. Réfection de la piste pour accéder au glissement, enlever 3 à 4 arbres, refaire l'encaissement du chemin et reprofiler le talus en amont, longueur environ 142 m. Transport et pose du platelage en bois sur une longueur de 106 m. Transport et pose de la grave de voie CFF environ 80 m³.
2. Pose d'un drainage pour les eaux de sub-surface, creuse sur une profondeur de 2 m., largeur 50 cm. et une longueur de 200 m.
3. Nettoyage des masses glissées en amont du Parcours Vita, soit abattage de tous les arbres dangereux dans la zone du glissement, débardage des bois, nettoyage des masses glissées en amont du parcours Vita et évacuer les terres vers l'aval.
4. Stabilisation des terres en aval du parcours Vita avec des troncs, fascines.

Les coûts sont estimés à CHF 45'650.-. Notre service des forêts sera sollicité pour effectuer certains travaux pour un montant de CHF 20'800.-.

Par la suite, il y aura lieu de faire une analyse de la situation, juger de l'efficacité des mesures prises puis d'examiner l'opportunité de procéder aux étapes 5 à 8, soit celles inhérentes à la remise en service de la piste VITA.

M. Claude Schwab, Municipal, annonce deux nouveaux préavis dont l'un qui a déjà été adopté par la municipalité à savoir : la continuation de l'assainissement du chemin du Saugy, 3^{ème} étape qui va du Crêt du Meley jusqu'à la forêt. Il sera voté lors de la prochaine séance du conseil communal fin septembre. Lors de cette séance l'avant-projet concernant la traversée du village avec un préavis sur un 2^{ème} crédit d'étude sera également présenté au conseil communal. Celui-ci sera voté lors de la séance de fin octobre.

4. PREAVIS N° 08/2016 concernant la gestion des comptes 2015 du Fonds culturel Riviera

M. P. Bays lit les conclusions

C'est à l'unanimité des membres présents, que la Commission intercommunale de gestion propose aux membres des conseils communaux d'approuver le rapport d'activités et les comptes 2015 du Fonds cultures Riviera.

La discussion est ouverte :

M. Patrick Bays, dit que dans les différentes communes, les conseillers communaux étaient heureux de constater que la contribution de CHF 48.-- par habitant n'ait pas été relevée, comme stipulé dans les statuts.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close

Les conclusions du rapport d'activités sont les suivantes :

- Adopter le rapport d'activités et les comptes 2015 du Fonds culturel Riviera

Au vote, le préavis N° 8/2016 est adopté à l'unanimité.

5. PREAVIS N° 09/2016 concernant la gestion et les comptes 2015 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman CIEHL

Mme Céline Morier lit les conclusions

A l'unanimité, la commission intercommunale de gestion de la CIEHL propose :

- D'approuver les comptes et le bilan de la CIEHL pour 2015
- De donner décharge au conseil administratif de son mandat pour l'exercice 2015.

La discussion est ouverte, la parole n'est plus demandée elle est close.

Au vote, le préavis N° 09/2015 est accepté à l'unanimité.

6. PREAVIS N° 10/2016 concernant le rapport de gestion et comptes de l'exercice 2015

Ce préavis sera traité de la manière suivante :

- Les comptes communaux 2015, pages 49 à 92
- Les comptes 2015 des écoles, pages 123 à 135
- Examen des comptes 2015 par la COGEST

La discussion sera ouverte chapitre par chapitre, puis le point 1 des conclusions du préavis municipal (p. 118) sera mis au vote.

- Rapport de la commission de gestion, la discussion sera ouverte chapitre par chapitre.
- Gestion communale 2015, pages 6 à 48, chapitre par chapitre.

Puis le point 2 des conclusions du préavis municipal (p.118) sera mis au vote.

M. Thierry George, Rapporteur de la COGEST : remercie tous les collègues qui ont siégé au sein de cette commission durant les 5 années de législature, il exprime le plaisir qu'il a eu à travailler avec tous, toujours dans un esprit constructif, d'analyse approfondie et ceci de manière collégiale malgré

les différentes couleurs politiques. Il souhaite à la future commission le même plaisir. Il remercie également les municipaux, leur chef de service pour leur collaboration qui a facilité le travail de la commission en donnant accès à toutes les données.

Conclusions :

La commission de gestion remercie la municipalité et le secrétaire municipal, ainsi que le boursier communal pour les réponses aux questions, pour l'excellente collaboration et la confiance témoignée pendant la durée de ses travaux. Elle relève avec plaisir, la collégialité, la solidarité qui règne au sein de l'exécutif. Au vu de son rapport, la commission invite le conseil communal à :

- Adopter les comptes communaux 2015 tels que présentés ;
- Donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'exercice 2015

La discussion sur les comptes est ouverte chapitre par chapitre :

COMPTES COMMUNAUX 2015 (p. 49 à 92)

1. ADMINISTRATION GENERALE (p. 50 à 53)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

2. FINANCES (p. 54 à 55)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

3. DOMAINES & BATIMENTS (p. 56 à 67)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

4. TRAVAUX (p. 68 à 75)

La discussion est ouverte :

5. INSTRUCTION PUBLIQUE & CULTES (p. 76 à 77)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

6. POLICE (p. 78 à 79)

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

7. SECURITE SOCIALE (p. 80 à 81)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

8. SERVICE DES EAUX (p. 82 à 83)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

COMPTES DE FONCTIONNEMENT (p. 85)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

CHARGES & REVENUS (p. 86 à 87)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

COMPTES AFFECTES (p. 89 à 92)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

CHIFFRES CLES (p. 93 à 100)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

La discussion est ouverte pour les 4 postes suivants, à savoir :

ETAT DES INVESTISSEMENTS A AMORTIR (p. 101 à 105)**TABLEAU DES EMPRUNTS ET INTERETS 2015** (p. 107)**TABLEAU DES CHARGES ET DES REVENUS** (p. 109 à 116)**ETABLISSEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE DE BLONAY ET DE ST-LEGIER-LA CHIESAZ COMPTES 2015 - REPARTITION INTERCOMMUNALE** (p. 123 à 135)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

RAPPORT DE LA COGEST, CHAPITRE 3 (p. 10 à 17)

La discussion est ouverte

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

La discussion générale sur les comptes est ouverte.

M. Roland Rapin, dit que dans le tableau, à la page 7 du rapport, il y a une petite erreur. Peut-être d'écriture mais cela lui semble utile de la relever : au chapitre « Etat du personnel et mutations » sur le chapitre de la municipalité, les traitements puis ensuite les remboursements sont mentionnés sur les comptes. En revanche sur le budget on mentionne uniquement le chiffre sur les traitements sans déduction des CHF 60'000. –qui étaient prévus au budget. Il pense que si l'on veut faire un parallèle entre les comptes et le budget 2015

Il est juste de faire CHF 397'000. – moins CHF 57'000.--, mais à CHF 360'000.– il faut enlever CHF 60'000.– ce qui nous donne CHF 300'000.– et a ce moment en plus de CHF 39'000.–et quelques. A la page 51 des comptes, c'est juste, au budget on avait prévu un remboursement de CHF 60'000. --, ce serait bien que dans le tableau on puisse les retrouver. Il a une 2^{ème} question sur la même partie des comptes un peu plus loin, à page 19 on nous montre le tableau avec l'endettement, il lui semblerait correct d'être un peu plus réaliste car les piliers année par année sont quasiment semblables, alors que l'on passe de 22-24 à CHF 47'000.--, on double quasiment alors qu'il y a une toute petite augmentation du pilier, si l'on pouvait faire des graphiques qui soient représentatifs ce serait plus visible pour le lecteur(trice).

Alain Bovay, Syndic : vous avez raison concernant le tableau, les CHF 60'000. – devraient être retranchés, il s'agit du remboursement de l'ASR, principalement de la présence de Mme Siffert au comité de direction. Il s'agit d'une information annuelle. Concernant le tableau, le responsable des finances en a élaboré un autre plus explicite visuellement. Il sera introduit dans le prochain rapport.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Point 1 des conclusions du préavis municipal No 10/2015, à savoir :

- Adopter les comptes communaux 2015 tels que présentés ;

Au vote, le point 1 des conclusions du rapport du préavis municipal No 10/2015 est accepté à l'unanimité.

RAPPORT DE LA MUNICIPALITE (p. 3 à 6)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

ETAT DU PERSONNEL ET MUTATIONS (p. 7 à 8)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

APPRECIATIONS GENERALES (p.9 à 10)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

ADMINISTRATION GENERALE (p. 11 à 20)

M. Yves Filippozzi, page 14 chapitre recettes fiscales et en particulier la ligne impôt ordinaire personnes morales. Lorsqu'on prend le temps de lire le plan directeur communal on y remarque que la zone industrielle est assimilée à un secteur où il y a essentiellement des garages, des dépôts de ventes, des bureaux et des carrosseries. Des entreprises peu créatrices d'emploi sauf exception. Il cite le plan directeur communal. En 1996, la ZI de St-Légier - La Chiésaz a été instituée pôle de développement économique par le Conseil d'Etat. Cette situation fête ses 20 ans cette année. Pour lui un pôle est un lieu où devrait se conjuguer force, vigueur et rayonnement économique si l'on en croit le vocabulaire utilisé. Aujourd'hui se sont surtout les voitures et les camions qui tournent en rond. Développement économique devrait aller de pair avec une croissance de la création de richesse. Mais le constat année après année, de l'unité budgétaire de l'impôt sur les personnes morales tente à démontrer que ce n'est pas le cas, il estime que consacrer une part aussi grande de notre territoire à des activités si peu rémunératrices ne va pas dans le sens d'un usage rationnel du sol mais il n'est jamais trop tard pour agir, dans le domaine adéquat si possible.

M. Alain Bovay, Syndic, dit que M. Filippozzi fait l'état des lieux des ZI existantes, les zones d'artisanat qui se voulaient avant tout de répondre à des besoins de notre village, il y a bien des années, des entreprises qui ne pouvaient plus se développer au cœur de notre village. On retrouve d'ailleurs quelques uns de ces garages ou activités dans cette zone. Elle est composée de garages, de services mais également d'entreprises dans la construction. Il ne souhaite pas faire un amalgame avec la qualité de ces entreprises parce que si l'on regarde que ce soit au niveau de la CVCI ou de la PROMOVE sur la santé de nos entreprises qu'elles soient sur la Riviera ou le canton, à l'instar de la région de la Broye qui abrite beaucoup de PME et de PMI, mais proche de l'artisanat et de la construction, ont le même problème que nous. C'est-à-dire que ce n'est pas du tout représentatif de ce qui se passe au niveau du canton. Nous avons reçu M. le Chef de l'ACI qui nous a expliqué notre situation, elle est due à un problème économique des entreprises liées de près ou de loin au bâtiment. Ces entreprises sont de bons contribuables générateurs d'impôts. Ce ne sont pas les garages, ce sont des sociétés de ce type là qui souffrent aujourd'hui où la situation est très tendue et on a chuté. Lorsque nous avons fait notre budget 2015 en 2014 nous avons des informations de 2013, nous étions dans une constance régulière même une augmentation légère des impôts des personnes morales. En l'occurrence on est tombé en l'espace de 2 ans de CHF 1'800'000. -- à CHF 600'000. – c'est énorme. Certains diront de toute façon ce qui est important, et vous avez raison M. Filippozzi, c'est pour cela qu'il ne faut pas faire un amalgame avec le site stratégique et le périmètre défini par le canton. Dans le cadre de développement et la création de nouveaux emplois ou la sauvegarde d'emplois. Nous sommes conscients que nous avons un jeu régional à jouer parce que le but des entreprises ce n'est pas qu'elles soient des ressources et qu'elles puissent développer des impôts pour la commune. Cela va dans le sens contraire puisqu'il s'agit de soulager les entreprises des

charges fiscales, par contre c'est la création d'emplois qui génère des impôts et permet à l'économie de bien se porter. Dans cette législature là, un effort important a été fait avec la PROMOVE notamment pour travailler avec les propriétaires pour ensuite présenter plusieurs PPA au conseil communal afin d'accueillir des entreprises que l'on souhaite différentes que celles que nous avons aujourd'hui. On ne voudrait pas accueillir tous les garages de la Riviera. Il faut de la diversité. Il y a régulièrement des entreprises qui font appel et la PROMOVE détient une liste d'entreprises très intéressante.

Nous avons 3 entreprises importantes de Vevey qui attendent de pouvoir s'installer ici, car Vevey veut créer, et c'est normal, de l'habitat ce qui est compréhensible. Il ne faudrait pas laisser partir ces emplois à 30km d'ici et devoir créer des lignes de bus jusqu'à Bulle ou plus loin. Cela c'est déjà avéré. Maintenant on travaille dans le cadre du site stratégique avec le canton on est tripartite avec la région M. Dominique Epp, Municipal, fait partie du groupe avec qui nous travaillons et cherchons des solutions. On a déjà pris la décision de renoncer à la zone villa de la Veyre. Il y a une zone villa à la Veyre totalement obsolète pour recevoir de l'habitat et puis une zone d'activité et commerciale qui est le Pré-au-Blanc un PPA aussi obsolète parce qu'il ne répond pas aux attentes d'implantations d'entreprises d'une valeur ajoutée. La municipalité donnera des informations plus précises au conseil communal au moment où on aura rencontré tous les propriétaires, on aura mesuré leur véritable intérêt de développer et d'amener des emplois car la région a besoin d'emplois et de création de nouveaux postes de travail.

La discussion sur la page 9 à 10 est toujours ouverte. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

ADMINISTRATION GENERALE (p. 11 à 20)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

TERRAINS, FORETS & ALPAGES, VIGNES (p. 21)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

BATIMENTS (p. 22 à 24)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

POLICE DES CONSTRUCTIONS - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (p. 25 à 31)

La discussion est ouverte :

M. Yves Filippoizzi à la page 26, au chapitre intitulé révision du plan général d'affectation, il se réfère à la dernière phrase juste avant Plan d'agglomération Rivelac : la municipalité doit maintenant réfléchir afin de déterminer la démarche la plus adéquate pour répondre à un cadre légal devenu très contraignant. De quel cadre légal s'agit-il ? Petit résumé de la situation, au plan fédéral la Loi sur l'Aménagement du territoire (LAT) adoptée par les chambres fédérales le 22.06.1979 est entrée en vigueur le 01.01.1980. A l'art 9 il est dit que les plans directeurs seront réexaminés intégralement tous les 10 ans. A l'art 15 il est écrit que les zones à bâtir comprennent les terrains propres à la construction qui seront probablement nécessaires à la construction dans les 15 ans à venir, pour le plan fédéral. Au plan cantonal (LATC) a été votée par le Grand Conseil le 4 décembre 1985, son entrée en vigueur a été le 01.01.1987. A l'art. 30 il est dit que les plans directeurs seront réexaminés tous les 15 ans au moins. Le Grand Conseil a procédé à une modification en 1998 où on est passé de modifier tous les 10 ans à modifier tous les 15 ans. A l'art. 48 il est dit que les zones à bâtir ne doivent comprendre que les terrains probablement nécessaires à la construction dans les 15 ans à venir. Voilà pour le plan cantonal. Au plan communal, le plan général d'affectation ou le plan des zones actuellement en vigueur a fait l'objet d'un préavis No 4/1980 et nous pouvons trouver 2 considérations intéressantes dans le rapport de la commission d'alors. 1. La commission écrit le plan des zones présentées par la municipalité dans le préavis 4/1980 contient beaucoup trop de zones constructibles ainsi dans 10 ans c'est-à-dire en 1990 notre commune pourrait compter env. 10 000 hab. ce qui n'est, ni réaliste, ni souhaitable, ni même possible 1^{ère} citation du rapport de cette commission. Et s'il prend une 2^{ème} citation. La commission propose à la municipalité un plan de

travail pour les prochaines années et celui-ci prévoit l'établissement d'un plan directeur à soumettre au conseil communal d'ici fin 1983. Le plan directeur communal enfin à lui, fait l'objet d'un préavis No 17/2002 et dans le rapport de la commission, il cite une brève citation sous le chapitre plan d'urbanisation, la commission relève l'incohérence entre l'objectif qui fixe la capacité moyenne de notre commune à 5000 habitants et que l'augmentation de l'assiette d'urbanisation telle que proposée dans le plan. En effet nous ne jugeons pas adéquat d'augmenter cette assiette d'urbanisation qui si l'on se réfère au plan général d'affectation actuellement en vigueur, est déjà largement suffisante voir pléthorique fin de toute ses citations. Ce bref tour d'horizon permet de constater que le cadre légal est en place depuis déjà 36 ans. Plus qu'un tiers de siècle. Dans son rapport de gestion la Municipalité estime qu'elle doit maintenant réfléchir. Pour sa part, il donnerait plutôt raison à l'artiste Michel Bühler qui a écrit une chanson qui évoque... le vaudois qui menace de mettre un frein à l'immobilisme.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

VOIRIE (p. 32)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

GESTION DES DECHETS (p. 33 à 36)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

EAUX USEES ET EAUX CLAIRES (p. 37)

La discussion est ouverte, la parole n'est plus demandée, la discussion est close.

INSTRUCTION PUBLIQUE & CULTE (p. 39)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA -POLICE CANTONALE ET DIVERS (p. 40)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

SERVICES GENERAUX A LA POPULATION (p. 41 à 42)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

SECURITE SOCIALE (p. 43)

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

SERVICE INDUSTRIELS (p. 44 à 48)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION

La discussion est ouverte sur les chapitres 1 et 2. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Conclusions du préavis municipal N° 10/2015, à savoir :

- Donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'exercice 2015

Au vote, le point 2 du préavis municipal No 10/2015 est accepté à l'unanimité.

VŒU DE LA COMMISSION DE GESTION

Alain Bovay, Syndic, dit que la municipalité a pris bonne note des vœux de la commission de gestion :

Vœu No 1

La présentation des préavis, déduire le prix de la TVA qui sont récupérés la commission de gestion à relevé que dans plusieurs préavis le montant total de crédit voté par le conseil communal inclut les frais TVA dont nous savons qu'ils viendront récupérer d'ailleurs dans les comptes d'investissements le boursier en tient compte et il indique le montant après déduction de la TVA.

La Cogest demande à la municipalité de déduire les frais de TVA dans les montants des préavis soumis au vote et lorsqu'il y aura récupération de celle-ci afin de ne pas grossir inutilement le total.

La municipalité rappelle ceci les conclusions d'un préavis doivent comporter l'entier des montants à charge de la commune à l'instar des préavis mentionnant l'encaissement des subventions (reçues après-coup), mais qui ne mentionne dans les conclusions aucun montant précis. La TVA est tout d'abord payée via les factures reçues, puis récupérée de manière trimestrielle en fonction des services communaux assujettis.

Vœu No 2

Mise à disposition conjointe des rapports annexes aux rapports de gestion de la municipalité. Le rapport de gestion de la municipalité cite plusieurs documents annexes qui ont servi à sa rédaction et auxquels nous devons avoir accès, par exemple rapport de gestion de l'ASR, du REBSL etc. Nous demandons l'accès complet aux rapports conjointement au rapport de gestion de la municipalité

Réponse de la Municipalité : Les rapports cités ou encore ceux figurant à la page des conclusions du rapport de gestion sont transmis dès leur réception par l'administration communale. La municipalité n'est pas responsable des délais de remise de ces documents, tout comme elle ne pratique pas de rétention d'information.

De surcroît, pour la rédaction de son rapport, la municipalité est parfois en possession des données chiffrées, mais sans les rapports définitivement rédigés, parfois pas encore adoptés par les instances responsables.

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

7. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

8. Rapport de la Commission ad hoc sur la réponse de la Municipalité de St-Légier-La Chiésaz relative à l'étude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusions et/ou gouvernance régionale au sein des dix communes de la Riviera et en réponse complémentaire et définitive à l'interpellation déposée dans les conseils communaux de la Riviera intitulée : « Crédit d'étude sur la faisabilité de la fusion des dix communes de la Riviera »

La commission ad hoc était composée de Mmes Ariane Zompa, Céline Morier et Rita Regamey, MM Eric Rochat, président, Gérard Leyvraz, Yves Bethoud et Roland Rapin, rapporteur.

Conclusions :

La commission ad hoc, à l'unanimité des membres présents, recommande au conseil communal d'approuver les conclusions de la réponse de la Municipalité, à savoir :

- De prendre acte des résultats et conclusions de l'étude, tels que présentés dans le présent rapport, soit en particulier :

- La mise en évidence des atouts et faiblesses de la Riviera au travers du diagnostic régional
- L'identification des 5 enjeux / axes de développement prioritaires définis par le projet de société pour affirmer le statut de la Riviera comme 2^{ème} agglomération du canton,
- La nécessité pour la Riviera de s'organiser rapidement afin de relever ces enjeux,
- L'absence d'unanimité politique autour d'une fusion à 10, qui rend cette voie irréaliste à court terme pour répondre aux enjeux identifiés
- La possibilité pour les communes de s'engager dans des fusions partielles,
- La nécessité de mettre en place un mode de gouvernance adapté (avec ou sans fusions partielles), pour répondre aux enjeux et développer une vision stratégique régionale, permettant de « parler d'une seule voix » à l'échelle de la Riviera
- De prendre acte qu'au vu de ces résultats, les municipalités de la Riviera estiment nécessaire de développer une politique coordonnée à l'échelle de la Riviera (stratégie régionale), pour faire face aux enjeux relevés dans l'étude
- De prendre acte que la Municipalité participera aux réflexions régionales sur les modalités de mise en œuvre et les formes de gouvernance appropriées pour atteindre ces objectifs ;
- De prendre acte que la municipalité, en coordination avec les autres municipalités de la Riviera, rendra compte régulièrement au Conseil communal de l'avancement de ces réflexions.

La discussion est ouverte : la parole n'est plus demandée, la discussion est close

Au vote, le rapport est accepté à la majorité moins 5 abstentions

9. Propositions individuelles et divers

M. Giuseppe Singarella : lit le rapport concernant Clos-Béguin et la Crèche garderie :

Commission extension collège Clos-Béguin.

Présentation

Depuis la création de la commission du conseil pour le suivi de la construction du nouveau collège (1^{er} mai 2013) 22 séances ont eu lieu jusqu'à ce jour et une autre sera fixée dès le bouclage des comptes. Les membres de la commission sont : MM. Guy Marti, Jacques Reymond, Pascal Vienet, Yves Filippozzi et lui-même avec comme maître de l'ouvrage : MM. A. Bovay et G. Gygli, pour la municipalité et M. Jean-Patrice Krümel, bureau technique ainsi que M. Raymond Grand, concierge. Mandataires : MM. Walter Gubler, architecte ; Patrick Defago, Quartal.

Le point

Depuis la communication du 30 novembre 2015, étant rentré dans une phase de fin de chantier, la commission n'a siégé que deux fois, les 9.12.15 et 16.3.2016.

Lors de la séance du 16 mars, la commission a rencontré M. Bornand, directeur des écoles et M. Vuataz doyen et la commission a le plaisir de vous faire part que l'ensemble du corps enseignant éprouve une très grande satisfaction pour l'objet et les équipements mis à leur disposition.

A ce jour, les finitions, retouches ou même aménagements complémentaires (stores chez les doyens) devraient être terminés, comme du reste les aménagements extérieurs, qui sont tributaires des intempéries, ont pris du retard.

La commission espérait pouvoir conclure cette législature par la présentation du rapport. Mais les comptes, dont le résultat prévisible reste réjouissant ne sont pas bouclés : la commission a préféré renvoyer la remise de ce rapport à la conclusion effective du travail.

Conclusions

Il rappelle au besoin, que le conseil peut adresser les éventuelles remarques, questions ou suggestions à lui-même ou aux conseillers siégeant de son choix : afin que ces dernières soient débattues lors de leurs prochaines séances.

Commission crèche-garderie

Présentation

A ce jour et depuis le 2 juin 2015, la commission s'est déjà rencontrée 6 fois, dont 3 fois depuis la communication du 30.11.2015 et au moins une autre séance sera fixée lors du bouclage des comptes.

Pour rappel, les membres de cette commission sont pour le conseil : Mme Monica Simonet, MM. Pierre-Alain Besson, Yves Filippozzi et Giuseppe Singarella.

Pour la Fondation de la petite enfance :

Mmes Veronica Stucky, directrice de la Fondation de la petite enfance et Mme Sarah Reymond, directrice de la crèche garderie Pain d'Épice.

Maître de l'ouvrage représenté par :

M. Gérald Gygli, Municipal en charge des Bâtiments, Présidente Mme Antoinette Siffert, municipale déléguée à la Fondation Intercommunale pour l'Accueil des Enfants et M. Raymond Grand, chef du service des bâtiments.

Mandataire : M. Jean-Pierre Schmid architecte

Activités

La commission a pour objectif de suivre, pour le conseil, l'avancement des travaux, afin d'avoir un regard sur le respect de l'enveloppe financière et du planning.

Le Point

- Actuellement et conformément au planning, les travaux de construction arrivent à terme et le bâtiment devrait être livré aux utilisatrices ces prochains jours, afin que tout soit prêt pour la rentrée du mois d'août.
- En ce qui concerne le plan financier, d'après les décomptes présentés par notre architecte, le budget « semble » à ce jour tenu. De plus, selon une communication de ce jour, la demande d'aide financière faite à Nestlé, selon notre préavis, a finalement abouti.
- Seule ombre au tableau, le matériel d'exploitation et le mobilier courant, n'étant pas fixé au bâtiment, n'a pas été pris en compte lors de l'établissement de notre préavis contrairement à celui de nos voisins Blonaysans ; pour leur centre de vie infantine (CVE) de Bahyse. Donc, même s'il est encore prématuré de donner un montant exact et abstraction faite de l'aide financière reçue : à moins d'un effort supplémentaire de notre architecte, un dépassement nous semble inévitable.
- Malgré nos nombreuses demandes de clarifications, au sujet du financement du matériel et mobilier non prévu, mais indispensable à l'ouverture de notre garderie : les informations reçues à ce jour, sont nébuleuses.
- C'est donc avec impatience que nous attendons notre prochaine séance, où la présence de notre syndic est souhaitée : résolu à faire toute la lumière sur les faits et chiffres concernant la réalisation de cet objet.

Conclusions

Il rappelle au conseil que lui-même, comme les autres membres de cette commission, restent à disposition et peuvent d'ores et déjà annoncer qu'un rapport sur l'activité de la commission sera établi dès que les comptes seront bouclés.

M. Gérard Leyvraz, revient ce soir sur son intervention du 14 mars dernier. A cette occasion il a demandé la parole pour exprimer publiquement son désaccord suite à une intervention de Mme Vouilloz Burnier accusant une nouvelle fois la directrice de la Fondation REBSL d'avoir fait perdre de l'argent à son employeur.

Il considérerait et il continue de considérer que le conseil communal ne dispose pas de toutes les informations quant à la faute reprochée, qu'il est à son avis inexact de prétendre que le montant du dommage puisse s'élever à celui articulé, et que dans tous les cas ces questions ne relèvent pas de la compétence du conseil communal mais de la Fondation.

Pour appuyer sa pensée, il s'est référé à certains événements du passé pour illustrer que la question de l'accueil de la petite enfance a souvent été controversée.

Ses propos relatifs à la mise en exergue, par le passé, de l'existence de disparités tarifaires importantes ont été compris, par certains d'entre vous, comme des accusations attentatoires à l'honneur de l'Association d'Entraide familiale de Blonay - St-Légier - La Chiésaz ni directement, ni indirectement. Par indirectement, il entendait de façon astucieuse comme cela lui a été reproché.

Ses intentions étaient de souligner que quelles que furent les difficultés rencontrées dans le contexte de l'accueil de la petite enfance, jamais des accusations aussi sévères que celles qu'il dénonçait ont été proférées, et ce fort heureusement.

Suite à une lecture détaillée du procès-verbal de la séance du 14 mars, je reconnais que les propos employés n'étaient pas suffisamment clairs et précis et que l'interprétation de ceux-ci a pu être différente du message qu'il voulait faire passer, ce qu'il regrette profondément.

Au risque de se répéter, il réitère ici que son intention n'était pas d'accuser cette association et qu'il est sincèrement désolé que ses propos aient pu être compris de cette manière par certains d'entre vous.

La responsabilité de cette situation lui incombe totalement dans la mesure où il lui appartenait d'être plus précis pour l'éviter.

Aussi il tient à assurer toute personne qui a pu se sentir blessée par ses propos que ses intentions n'étaient pas celles qui lui sont aujourd'hui reprochées et il tient également à présenter publiquement ses excuses à toute personne qu'il a pu blesser inutilement et pour le tort ainsi causé.

Ses excuses s'adressent en particulier à l'Association d'Entraide familiale ainsi qu'à ses membres.

Ceci dit, il tient également à préciser que l'expression de ses regrets et de ses excuses ne modifie en rien le fond de son intervention du 14 mars dernier. Il continue à s'opposer avec résolution à l'action qui a consisté à porter des accusations envers la directrice de la Fondation REBSL.

Tout comme il persiste à considérer que l'intervention à laquelle il s'oppose constitue, parmi d'autres événements, un fait révélateur de ce qu'il considère être des problèmes de gouvernance de la Fondation REBSL qui doivent, maintenant et de son point de vue, être résolus.

Finalement, il requiert que son intervention figure in extenso au procès-verbal de la présente séance. A cette fin, il remettra une copie de son intervention de ce soir à notre secrétaire.

M. Jacques Reymond, demande s'il ne serait pas judicieux de prévoir une autre date pour la sortie annuelle du conseil communal. En effet les premiers week-ends de juin sont les plus sollicités, par les sociétés, les assemblées, les clubs, les fêtes. Il devait participer officiellement à 5 événements en même temps, ce qui n'est évidemment pas possible.

Une information concernant les 3, 4, 5, juin 2017 aura lieu à St-Légier - La Chiésaz, le grand rassemblement de St-Léger d'ici et d'ailleurs association qui regroupe env. 80 communes 70 communes françaises, 10 belges et une suisse qui est la nôtre. Afin d'informer de manière précise le conseil communal, il propose de faire une petite présentation lors du prochain conseil communal. Il rappelle que lors de ce rassemblement il y aura environ 700 à 800 personnes pendant 3 jours à St-Légier - la Chiésaz, il s'agit d'un événement d'une grande envergure, qu'il aura l'honneur de présider. Une autre information concerne les 16 et 17 juillet prochain aura lieu l'assemblée générale des St-Léger aux Alpes Maritimes à la Roudoule et une délégation de 8 à 10 personnes de St-Légier - La Chiésaz s'y rendra. Les délégués de notre commune vont profiter de présenter les grandes lignes du rassemblement de 2017.

Mme Monica Simonet, intervient sur le rapport de la commission de gestion, elle n'a pas su à quel moment elle pouvait le faire et souhaite faire part de quelques commentaires. En premier lieu un grand merci aux commissaires qui ont rédigé ce rapport. C'est avec grand intérêt qu'elle a lu entre autre le service intercommunal des eaux des Pléiades et le chapitre service généraux, informatique. Toutefois elle est interpellée par certains faits qui y figurent et souhaite poser quelques questions. Concernant le service des eaux des Pléiades, à la page 9 de ce rapport on a pu lire : la conduite principale qui alimente St-Légier - La Chiésaz en eau potable mérite une attention particulière, car sur une longueur de 500 à 600 m elle est placée dans des lieux difficilement accessible en cas de rupture. 1^{ère} question : où se situe ce tronçon critique ? 2) existe-t-il une solution pour un approvisionnement alternatif de notre commune en cas de rupture ? 3) la municipalité envisage-t-elle de faire des travaux qui pourraient résoudre ces problèmes ? Sur les services généraux informatique. Nous avons pu lire sur la page 10 que Monsieur C.-A. Droz est le seul à posséder un accès

administrateur et dans les conclusions à la page 13 le bon fonctionnement de ce système repose sur les compétences d'un seul employé de la commune ce qui représente un risque notoire. C'est un élément qui doit être évalué avec précision pour ces prochaines années la question est : ces faits ne sont-ils pas assez inquiétants pour que l'on y remédie de suite ?

M. Alain Bovay, Syndic, va déroger à une règle car nous avons déjà traité ce point.

La conduite principale est depuis plus de 50 ans est dans cet état là, et la commission de gestion en 1936, avait relevé qu'il était urgent de prendre des dispositions afin d'enterrer la conduite qui est suspendue à des arbres, et qui passe à travers une prairie, ce n'est donc pas une situation qui est récente. La commission de gestion actuelle s'est rendue sur place et a pu se rendre compte des équipements et des nos installations. Une analyse des risques a été faite. Bien entendu, il y a un plan directeur de l'eau qui est tout à fait clair sur le mesures lors d'une pollution, problèmes de rupture et les dispositions en matière de santé publique ou de sécurité qui doivent être appliquées. Nous avons des procédures qui tiennent compte de ce genre de risques également lors d'évènements comme guerre, tremblements de terre ou malveillance.

On avait fixé un ordre de marche, un planning qui tient compte avec une évidence, qui aujourd'hui l'est moins, c'était qu'elle était l'eau que l'on pouvait extraire et faire les travaux avec la commune de Blonay pour changer toutes ces conduites jusqu'au Mont Blanc c'est-à-dire le réservoir qui se trouve sur le haut de notre village. En l'occurrence, comme vous le savez, avec la société COFOR, avec qui nous sommes en litiges, nous avons stoppé les travaux, et maintenant il faut savoir si c'est la société de forage qui est responsable ou la société d'ingénieurs, car l'un ou l'autre devront répondre soit d'une erreur d'appréciation, soit d'un manque de matériel, ou connaissances pour pouvoir exécuter les travaux pour lesquels ils ont été mandatés. La commission du service des eaux des Pléiades qui traite ces conduites s'est réunie dernièrement, notamment en ce qui concerne St-Légier - La Chiésaz. En effet on va un peu renverser notre stratégie et nous allons nous préoccuper de nos conduites. La Cogest a tout à fait raison parce que ce n'est pas très commun de voir des tuyaux de transports d'eau potable suspendus à des arbres certes pas proches des habitations, mais tout de même. Il invite la future commission de gestion à s'intéresser à notre réseau d'eau et c'est volontiers qu'il organisera une visite.

Il rassure Madame Simonet et c'est normal qu'elle se pose des questions sur l'analyse des risques par rapport à la gestion du système informatique dans notre commune. M. Claude-Alain Droz n'a pas précisé qu'il n'est pas tout seul, la société VG technologie, une société externe, connaît tout à fait le fonctionnement de notre système informatique et qui a les clés. Nous sommes équipés d'un système de sécurité. M. Roulet disposé également des clés de sécurité qui permettent d'y accéder. On n'est pas stoppés ainsi. On ne peut pas reposer un système informatique sur une personne ce n'est pas responsable. La commission a retranscrit ce qu'elle a entendu. Il est vrai que M. Droz fait beaucoup pour notre système informatique mais il a oublié de préciser, que derrière il y a des personnes qui font du travail et qui interviennent sur notre réseau.

M. Patrick Bays, vu qu'il s'agit de la dernière fois qu'il a l'occasion d'intervenir, il souhaite remercier M. Roulet et son équipe pour le magnifique rapport de gestion toujours clair. M. Roulet rend toujours la compréhension plus facile pour des gens qui, comme lui, ne sont pas experts en finances.

M. Dominique Epp, Municipal, revient sur la date du 18 juillet 2016, la même que l'année dernière où s'est déroulé à Aigle le grand prix des villes sportives, avec la participation de 11 équipes dont celle de Blonay - St-Légier La Chiésaz, avec une composition a une exception près, elle était la même qu'en 2015. Il a le privilège et le grand plaisir de vous informer que notre équipe intercommunale a pour la 2^{ème} année consécutive décroché la 1^{ère} place, grâce à la constance de ses résultats et de ses classements sur l'ensemble des épreuves un grand merci à l'équipe et les plus sincères félicitations à l'entraîneur en la personne de Johann Hochuli, et il propose de manifester notre fierté de cette prestation par de vifs applaudissements

Mme Anne Morier, remercie M. D. Berner, président, pour la belle organisation de la sortie du conseil communal du 18 juillet.

M. D. Berner, Président, remercie tous, au nom du bureau, pour avoir exercé leur charge dans le respect et animé les débats de façon constructive dans le respect d'autrui, plus particulièrement ceux qui quittent et qui ne seront plus membres du conseil communal à la rentrée. Il remercie les membres du bureau et prie l'assemblée d'avoir une pensée pour M. Juvet qui suit actuellement un traitement très lourd. Il remercie la secrétaire et la secrétaire suppléante pour le travail qu'elles ont accompli et prie de les applaudir.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Alain Bovay, Syndic, « Nous voici arrivés au terme de notre mandat de législature 2011-2016, et de prendre congé avec certaines et certains d'entre vous qui ne seront plus engagés dans le prochain conseil communal.

Au nom de la municipalité, je tiens avant tout à vous remercier Mesdames, Messieurs les conseillers communaux pour votre engagement tout au long de ces 5 dernières années. Vous avez permis de réaliser les plus gros projets que notre commune a pu mener à terme, comme l'extension du collège de Clos-Béguin VI, la cantine scolaire, la crèche garderie qui sera ouverte en août.

Vient s'ajouter les dossiers aboutis et parfois lourds comme la taxe sur les déchets, le Plan Général d'Evacuation de l'eau, le nouveau règlement sur l'évacuation des eaux, une ligne de transport de bus, la production énergétique photovoltaïque ou encore les recherches de nouvelles ressources en eau qui se sont révélées fructueuses. Le conseil communal a également validé les projets, tels le rapprochement ou la fusion avec la commune de Blonay, les forages (actuellement stoppés), la halle des fêtes de Praz-Dagoud, ou encore l'Espace Régional des Pléiades.

La municipalité a également travaillé sur des projets mais qui trouveront leur aboutissement lors de la prochaine législature, comme la mise en œuvre du site stratégique de notre commune pour accueillir des PME et PMI, la traversée du village, la redynamisation du centre du village, un immeuble de logements à prix abordables, l'extension du cimetière, la route des Boulingrins sont autant de projets qui viendront prochainement sur la table des conseillers.

Bref, le bilan de cette législature est tout à fait positif puisque nous avons pu concrétiser les projets essentiels pour lesquels nous nous sommes investis depuis de nombreux mois, voire, de nombreuses années.

Notre programme de législature a été respecté et la municipalité peut également souligner les bonnes relations qui ont prévalu avec les conseillers communaux, contribuant à ce très bon résultat.

En résumé, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux, vous terminez une législature historique avec la réalisation des plus gros investissements de notre commune pour le scolaire et le préscolaire ainsi que votre détermination pour la démarche de rapprochement ou de fusion de Blonay-St-Légier - La Chiésaz !

L'histoire vous l'avez écrite avec nous, Mesdames, Messieurs les conseillers communaux et de vous remercier ainsi pour le travail accompli sur ces nombreux dossiers ou projets.

C'est aussi le moment de prendre congé de notre collègue Claude Schwab qui quitte l'exécutif pour rejoindre le conseil communal et ainsi libérer son agenda pour prendre la mesure du temps que l'on peut donner au temps, avec moins de contraintes et le plaisir partagé auprès des siens.

Premier socialiste à siéger dans le collège municipal de St-Légier - La Chiésaz, Claude Schwab a brillé par le bon sens qui l'a animé tout au long de ces 5 années.

Mes collègues de la municipalité pourraient tous, le dire haut et fort, Claude est un excellent collègue.

Député depuis 2007 où il occupe de manière permanente la COGEST et membre du conseil communal depuis 2006 et 2011 en occupant même le perchoir de Président du conseil communal en 2009. En 2011 il a rejoint l'exécutif.

Cultivé et doté d'une belle expérience de vie, Claude nous a beaucoup apporté pour la commune en donnant sans compter son temps !

Claude est un virtuose du bon mot. Vous savez, le mot qui peut en cacher un autre !

Et oui Claude, il va falloir un temps d'adaptation pour nous habituer à ton absence, car il ne fait aucun doute que tu as rapidement fait ta place et tu as pris une part active dans le collège municipal, que je qualifierai de « 5 années de vie commune » !

Il nous est arrivé plusieurs fois de partager nos expériences ou de revenir sur des sujets d'actualité et d'échanger lors de nos « mardis » à Lausanne pour nous convaincre de la bonne ligne à tenir...

Ça n'a pas toujours été simple et notamment pour la mise en place du règlement sur les déchets ou le traitement des oppositions de l'extension du cimetière, voire les transports scolaires. N'y voyez aucune allusion à un amalgame sur la fin du cycle de vie !

Claude a été particulièrement productif pour avoir présenté avec succès au conseil communal, pas moins de 30 préavis en 5 ans dont 11 en 2014, pour un montant brut de CHF 5,7 mios avant subventions dont 2 mios en 2014.

J'aimerais ensuite aussi saluer mes 3 autres collègues de la municipalité pour leur dévouement durant toutes ces années et leur apport, certes chacun à sa manière pour gérer notre communauté et je suis certain que nous continuerons de faire front commun avec l'arrivée de M. Thierry Georges. Pour les membres du conseil communal qui vivent leur dernière séance ce soir, j'aimerais leur dire à toute la reconnaissance qui leur est due pour la part qu'ils ont prise à la gestion de nos affaires publiques, et pour certains depuis plusieurs législatures.

Le rôle du syndic d'une commune demande une vraie implication et comporte aussi ses difficultés mais il procure tellement de satisfactions !

Je ne peux que souhaiter que le conseil communal puisse continuer de travailler dans la sérénité et avec « fair-play ».

Claude Schwab, Municipal, « Au terme de ce mandat, j'aimerais à la fois remercier chacun de mes interlocuteurs au cours de ces cinq ans et esquisser un petit bilan, en rappelant que les charges politiques sont comme les enfants : ceux qui en ont sont bénis, ceux qui n'en ont pas, sont épargnés. Premier constat, un membre d'exécutif communal se trouve au centre d'une étoile à cinq branches et doit constamment jouer avec le parallélogramme des forces pour que son action soit équilibrée :

- *il y a d'abord, les relations avec les collègues municipaux... que le peuple a choisi pour nous... et avec qui il faut apprendre à discuter puis à assumer des décisions même si l'on a été minorisé. Avec qui, pour toute décision, la plus petite soit elle, il s'agit de relever la tête du guidon et d'avoir toujours en vue ce que nous léguerons aux générations futures. C'est l'occasion de vous remercier, collègues syndic, municipale et municipaux, pour avoir toujours gardé le dialogue ouvert et pour l'amitié qui en est née à travers les séances... et les après-séances.*
- *il y a ensuite les relations avec le conseil communal avec qui il est souhaitable et efficient de partager une vision commune. Mais pour un exécutif il y a la difficulté de donner toutes les informations que l'on peut sans apporter celles que notre serment de discrétion nous empêche de divulguer. C'est l'occasion de vous remercier d'une excellente collaboration, en particulier avec les diverses commissions qu'il a fallu convaincre, même si, avec l'une d'entre elles l'affaire n'était pas dans le sac...*
- *il y a ensuite l'administration communale, qui, elle reste, alors que les élus passent. Je dois souligner la qualité et l'engagement des collaborateurs de notre commune du secrétaire communal à l'ouvrier de voirie. Même si parfois il a fallu résister à l'inévitable force d'inertie de ceux qui ont toujours fait comme ça et à qui on tente, avec plus ou moins de succès, de faire comprendre que l'on pourrait faire autrement*
- *il y a la population, dont après cinq ans la majorité reste anonyme, mais une bonne minorité se manifeste qui par un usage compulsif des recours, qui par le besoin d'ameuter les médias plutôt que de venir discuter, qui par des revendications parfois intéressantes, parfois intéressées, sans oublier celles et ceux qui font des propositions constructives, qui attirent notre attention avec amabilité sur un nid de poule, un problème de stationnement ou une affaire de molok... et puis ceux encore - mais oui cela peut arriver ! - qui disent merci parfois après une relation qui a pu être tendue. Bref, il s'agit d'écouter, d'expliquer, d'expliquer et d'expliquer encore que tout ne se résout pas par un « y a qu'à » et tout va toujours plus lentement que ce que l'on avait prévu*
- *enfin il y a les lois, dont nous chantons l'amour sans faille dans notre hymne vaudois. Ces lois qui obligent à une kyrielle de consultations, d'interprétations, de négociations... qui font que certaines décisions ne semblent pas frappées au coin du bon sens, mais c'est la loi ! Et c'est un domaine où le municipal et député est contraint au grand écart entre les lois qu'il vote et les conséquences qu'il doit assumer sur le terrain.*

La seule possibilité de survivre dans ce champ de tensions est de pratiquer ce que les Québécois appellent les accommodements raisonnables. A savoir qu'on ne peut jamais obtenir le maximum mais qu'il faut viser l'optimum. Ce message doit être martelé à tous les niveaux de notre société, qu'il faut admettre comme elle est : une société imparfaite.

J'ai simplement essayé de la rendre un petit peu moins imparfaite,

- *en assainissant des routes (plus de 10 km sur les 43 du réseau communal, mais plus étroites que les grands chantiers qui nous attendent),*

- *en gérant nos déchets (en mettant de l'ordre dans la montagne de papiers, j'ai retrouvé une de mes interventions au conseil communal en 2008, où j'espérais que l'on ne composte pas à jamais la taxe au sac, sans savoir alors que cette charge m'incomberait) ,*
- *en simplifiant le stationnement (vive la demi-heure gratuite !),*
- *en collaborant avec l'école (la question des transports scolaires avait de quoi donner la migraine),*
- *en favorisant la culture (enfin un domaine où l'intercommunalité n'est pas qu'un slogan),*
- *en faisant poser des panneaux solaires (un peu paresseux ce mois de juin...),*
- *en militant pour l'équilibre entre social, économique et écologique, tel que proposé par l'Agenda 21*

Ceci tout en préparant des projets qui n'ont pas pu se concrétiser (ah ! la lenteur des procédures !) mais que je transmets avec confiance à la prochaine municipalité, dont le 80% a suivi ces projets et celui qui me succède à tous les atouts pour mener à bien ce que je n'ai pas pu réaliser.

Pour terminer, enfin, j'aimerais dire encore ma gratitude à toutes celles et ceux que j'ai côtoyés dans ma fonction, mais je n'aimerais pas oublier ma famille et particulièrement mon épouse qui a dû parfois entendre doléances ou explications d'administrés qui la croyaient dans le secret des dieux... qui a dû subir des horaires non syndiqués... qui a dû encaisser des moments de fatigue ou d'irritation... parfois fort légitimes, bref qui m'a soutenu dans cette fonction passionnante mais gloutonne.

C'est donc sans nostalgie que je rentre dans le rang... et vous remercie de votre longue attention ! »

La parole n'est plus demandée, M. le Président clôt la discussion. La séance est levée à 21 h 56.

Le Président

La secrétaire

Daniel Berner

Tommasina Maurer